

ils, vin en caisses, ustensiles et produits utilisés pour le ménage, petit outillage divers, papiers et librairie, horlogerie. Toute autre expédition de grande vitesse d'un poids supérieur à 40 kilos, ou relative à des marchandises du ravitaillement civil autres que celles ci-dessus, devra faire l'objet d'une autorisation de réception préalable délivrée par le Comité des Transports pour le département du Nord, 19, boulevard de la Liberté, à Lille, à qui les demandes devront être adressées.

Petite vitesse. — Les gares de Lille-Fort-de-France, La Madeleine, Roubaix-Tourcoing, Croix-Wasquehal, Don-Salngin, Haubourdin et Loos sont ouvertes aux wagons complets du ravitaillement civil manutentionnés, à découvert par le public, sous réserve également d'une autorisation de réception préalable délivrée par le Comité des Transports.

POUR LES PRISONNIERS RAPATRIÉS

L'ECHANGE DE LA MONNAIE ALLEMANDE

Paris, 15 décembre. — Les prisonniers de guerre appartenant à l'armée française, rapatriés, actuellement permissionnaires, en congé de convalescence ou libérés, possédant des fonds allemands en numéraire ou en papier, sont invités à se présenter, pour les changer, à partir du 14 décembre jusqu'au 20 décembre inclus, dans les dépôts de corps. La liste des dépôts est affichée dans tous les bureaux de poste.

La Fraternelle des Prisonniers de Guerre de Roubaix-Tourcoing

Il nous a paru intéressant, pour nos lecteurs, de connaître l'origine de cette Œuvre qui a rendu tant de services à nos prisonniers. Voici comment elle fut fondée :

Plusieurs jeunes industriels de Roubaix-Tourcoing, incorporés dans la classe 1887, comme pères de nombreuses familles, estimèrent que, bénéficiant de la faveur de ne pas être exposés aux dangers de la guerre, ils se devaient, sans réserve, à leurs compatriotes moins favorisés et détenus dans des camps allemands. En avril 1915, la « Fraternelle des prisonniers de guerre de Roubaix-Tourcoing » était constituée avec comme président M. Léon Watine, vice-présidents, MM. Louis Lorthiois et Léon Cayrois; secrétaire M. Domez dans la suite MM. Louis Nollet-Carré, Paul Vanoucke et Cyrille Leroux devaient en devenir les collaborateurs assidus et MM. Jules Desurmont fils et Arthur Scherpereel, les trésoriers.

M. LÉON WATINE

Parmi les Roubaixiens qui se sont le plus dépensés pendant la guerre pour nos concitoyens malheureux, M. Léon Watine-Dazin est un de ceux qui occupent un des tous premiers rangs. Le rôle qu'il a joué est considérable et les résultats qu'il a obtenus sont des plus étonnants.

M. Léon Watine a été appelé à Paris à la présidence de deux organisations importantes : la « Fraternelle des prisonniers de guerre de Roubaix-Tourcoing », dont le siège est 63, avenue des Champs-Élysées, et la « Fraternelle des Régions occupées » dont les bureaux se trouvent rue du Hanovre, 6.

C'est non seulement à Paris que notre concitoyen donna la mesure de son dévouement, mais encore en Suisse, en Angleterre, en Italie, où il fit de fréquents voyages, dans le but d'y défendre la triple cause des prisonniers, des évacués et des populations des régions envahies. Pour aujourd'hui qu'il nous suffise de parler de l'œuvre des prisonniers de guerre.

LES DÉBUTS DE L'ŒUVRE

Quand l'œuvre commença à fonctionner, elle comptait à peine 1.500 prisonniers et elle était alimentée avec les seules ressources des fondateurs. Les recherches effectuées dans les camps allemands amenèrent successivement la découverte de nombreux prisonniers appartenant à nos villes, si bien qu'on arriva dans la suite à en inscrire 12.800 sur les contrôles de l'œuvre.

Il fallut dès lors, songer à donner une élasticité qui lui manquait. Toutes les grandes associations industrielles, les Chambres de Commerce, les Banques, les Compagnies d'assurances et, en général, toutes les organisations ayant été en relations avec Roubaix et Tourcoing, furent visitées ou sollicitées par lettre, et les souscriptions particulières aidant, les efforts furent couronnés de succès.

La Fraternelle de Roubaix-Tourcoing ne reçut jamais aucun subside de l'Etat; elle a vécu et vit encore avec les dons particuliers. Elle trouve des concours précieux auprès d'un Roubaixien, installé depuis longtemps en Argentine, M. Lernoùl, lequel réunit dans les maisons établies dans ce pays, des souscriptions dont le chiffre serait éloquent à citer. Parmi les Chambres de commerce, celle de Mazamet se montra la plus généreuse. La Ligue Franco-Australienne de Sydney figure aussi parmi les principaux donateurs.

Certains dons ayant été faits avec le désir de faire profiter des sommes recues les combattants du front appartenant à nos villes, il fut décidé que les œuvres de guerre roubaixiennes et tourcoingnoises auraient un fonds de caisse commun, sous l'appellation de « l'Union des œuvres de guerre de Roubaix-Tourcoing », ayant chacune leur autonomie. M. Louis Lorthiois fut nommé président, et il s'adjoignit comme secrétaire M. Charles Valentin-Druon, et secrétaire, M. Eugène Thiéry.

LES SOUSCRIPTIONS

Nous pouvons dire que le montant des souscriptions privées ainsi recueillies, en y comprenant celles de la Fraternelle de Roubaix-Tourcoing (500.000 francs) a atteint à ce jour plus d'un million et demi. Ce chiffre se passe de commentaires.

POUR LES SOLDATS DU FRONT

Si pour les prisonniers de guerre nos villes avaient un groupement unique, elles avaient chacune une organisation spéciale pour les soldats du front. Celles-ci s'appellent La Fraternelle des Combattants Roubaixiens, président M. C. Droulers; secrétaire, M. J. Plat, et la Famille du Trésor Tourcoingnois, président M. Fernand Dewavrin; secrétaire, M. Eugène Thiéry.

POUR LES PRISONNIERS

Il serait trop long de s'étendre sur la nature des services rendus par la Fraternelle de Roubaix-Tourcoing. Disons seulement qu'elle s'attacha à envoyer aux prisonniers le plus possible de colis de vivres et de vêtements; les Allemands n'ont bien le dire, ne favorisèrent pas toujours l'arrivée à destination de ces milliers de colis. L'œuvre organisa un service de correspondance avec les prisonniers; elle leur fit parvenir, sous la direction de Mme Jules Lorthiois, des livres d'étude, des morceaux de musique, des instruments, des engins de sport, des jeux de sociétés, etc.

Apporter l'aide morale et matérielle aux prisonniers: telle fut la devise de la Fraternelle. C'est dans cet ordre d'idées que M. Léon Watine s'occupa énergiquement d'obtenir l'internement en Suisse des prisonniers malades, de ceux pères de nombreux enfants, etc. Il fit, à cet effet, un voyage à Rome et sollicita l'intervention de Benoît XV, pour obtenir du gouvernement allemand, dans le but de voir étendre plus tard cette mesure, la venue en Suisse des pères de famille de quatre enfants et prisonniers depuis dix-huit mois. Le Souverain-Pontife acquiesça à cette demande et la Fraternelle eut la joie de voir arriver en Suisse 100 pères de famille représentant 572 enfants.

Grâce à de généreux concours, une colonie avec ateliers fut installée au Chânet, sur les bords du Lac de Neuchâtel et les pères de famille ainsi rapatriés, purent s'y livrer à des travaux de toute sorte. Aujourd'hui encore le gouvernement français a recours à la colonie du Chânet pour la construction de maisons démontables.

Nous pourrions encore parler de ce que fait la Fraternelle de Roubaix-Tourcoing en faveur des prisonniers rapatriés en France, des évacués des camps allemands, des familles nécessiteuses, des captifs, etc., mais cela nous entraînerait trop loin.

A l'occasion de l'arrivée à Roubaix de M. Léon Watine-Dazin, nous avons tenu à rendre hommage aux services qu'il a rendus et qui doivent lui attirer la reconnaissance de tous nos concitoyens.

Il convient d'ajouter, comme il fut dit lorsque M. Lehas, maire de Roubaix, vint visiter les bureaux de la Fraternelle, que M. Léon Watine trouva de tout temps pour seconder son initiative l'appui de hautes personnalités françaises et suisses, et que notamment à Berne, MM. Schulthess et Motta, anciens présidents de la Confédération helvétique, le colonel Hauser et Schwab, furent dans toutes les circonstances de vrais amis pour les Roubaixiens et les Tourcoingnois.

Chronique locale

ROUBAIX

Comité des intérêts économiques de Roubaix-Tourcoing

Le Comité des intérêts économiques de Roubaix-Tourcoing s'est proposé un double but: il a partagé le travail entre plusieurs commissions.

La première (dommages de guerre et d'invasions) s'occupe du projet de loi de réparation des dommages qui va bientôt venir en discussion à la Chambre des députés. La question, si grave pour nous, des réquisitions allemandes a fait l'objet d'une étude spéciale et elle espère obtenir, à cet égard, un résultat favorable. Enfin, l'organisation d'un service d'achats en commun.

La deuxième (ravitaillement et rapatriement), a fait plusieurs démarches en vue d'obtenir le rapatriement facultatif des femmes et des enfants et la possibilité de correspondre régulièrement avec les régions envahies. On a vu que le ministère des Affaires étrangères s'est décidé, à la suite de la demande faite par le Comité, à inaugurer un service pour fournir des nouvelles sur les habitants des territoires des pays envahis.

La troisième (relèvement économique) a mis à l'étude la question si importante pour l'avenir des industries textiles, du développement de la fabrication, en France, des produits tinctoriaux. Elle s'est mise en rapport avec la Chambre de commerce de Paris, au sujet des créances austro-allemandes. Elle a présenté diverses observations au sujet du projet de loi relatif à la juridiction arbitrale et obligatoire pour les contrats et marchés passés avant la guerre. Elle prête son concours à l'élaboration d'un projet de loi pour la protection des procédés de fabrication, modèles, dessins, etc., qui auraient pu être dérobés par l'ennemi dans les régions envahies.

A la tête de ce groupement se trouvent: M. Emile Toulemonde, président; MM. Léon Cavois et Louis Lorthiois, vice-présidents; Alfred Domez et Adolphe Delmasure, secrétaires; MM. Léon Lefebvre, Jules Delattre, Alexandre Delaoutre, Charles Droulers, etc.

Echange des Bons Communaux

Le Service local de l'Echange des Bons de Monnaie nous communique la note suivante:

« Le bureau installé à la Société Générale, 40, rue de la Gare, est supprimé, depuis le 14 décembre courant, et les guichets ouverts au Comptoir National d'Escompte, pour les remboursements de quinzaine, seront définitivement fermés à partir de lundi prochain, 16 décembre.

Quant au bureau installé dans les locaux de la Banque de France, il continuera, jusqu'à nouvel avis, à recevoir les déclarations de dépôts en vue des premiers remboursements, et à effectuer les remboursements de quinzaine. »

LES ALLOCATIONS DE L'ÉTAT

NOUVEL ORDRE DE PAIEMENT

Le paiement de l'Allocation afférente à la période du 19 novembre au 16 décembre 1918 aura lieu dans la Salle du Gymnase, rue du Grand-Chemin, 8, les jours ci-après désignés: de huit heures et demie à dix heures, le matin, et de deux à quatre heures, le soir.

Lundi, 16 décembre, de 8 h. et demie à 10 h., 88.993 au 81.008; de 2 à 4 h., 81.009 au 85.112.

Mardi, 17 décembre, de 8 h. et demie à 10 h., 85.113 au 87.436; de 2 à 4 h., 87.437 au 88.425.

Mercredi, 18 décembre, de 8 h. et demie à 10 h., 88.426 au 103.921; de 2 à 4 h., 103.922 à la fin.

LES VIEILLARDS DES HOSPICES ÉVACUÉS. — L'Administration des Hospices nous prie d'informer les parents des vieillards évacués dans le Sud de la France sur l'ordre des Allemands, en mars 1915, qu'ils pourront prendre connaissance, au bureau de l'Hospice Civil, rue de Blanchemaille, des renseignements concernant ces vieillards, que la Préfecture de Tarn-et-Garonne vient de lui transmettre sur sa demande.

POUR LES RÉFUGIÉS BELGES. — On nous communique cet avis: « Le Comité de la British Red Cross and Order of St John a envoyé au Comité de la Croix-Rouge de Roubaix, du linge et des bottines d'enfants pour les évacués de Belgique qui ont eu leur maison brûlée et n'ont pu rentrer chez eux. La distribution se fera mercredi 18 décembre, 2, rue de la Gare, de dix heures à midi. Se munir des pièces justificatives pour avoir droit à ce secours supplémentaire.

L'APPROPRIATION ET LA DÉTENTION D'OBJETS APPARTENANT AUX ARMÉES ALLIÉES. — L'Autorité militaire supérieure a pris l'arrêté suivant:

Article premier. — Il est formellement interdit de s'approprier du matériel ou des objets de quelque nature qu'ils soient, appartenant aux armées alliées.

Cette défense s'applique aussi bien au matériel et aux objets laissés sous une garde militaire qu'aux dépôts, importants ou non, pouvant paraître abandonnés, et même à tous objets disséminés.

Art. 2. — Les personnes qui ont à leur domicile, soit des objets d'armement, d'équipement ou d'alimentation appartenant aux armées alliées, soit des débris d'obus, d'engins ou de matériel ramassé sur le champ de bataille ou dans des terrains d'exercice, quel que soit l'état dans lequel les objets ou débris se trouvent et quelles que soient les conditions dans lesquelles ces personnes en sont devenues détentrices, doivent les déposer à la Mairie de leur commune dans un délai de trois jours à dater du moment où les objets leur ont été remis ou auront été trouvés par elles.

Au moment où elles effectuent ce dépôt, elles doivent donner au Maire tous les renseignements utiles pour permettre de retrouver les militaires qui, contrairement aux ordres reçus, ont abandonné ou remis des objets qui sont la propriété des Etats alliés.

Art. 3. — Les personnes qui ont trouvé des chevaux, mulets ou autres animaux morts ou vivants appartenant aux armées alliées doivent faire une déclaration à la Mairie dans les délais prévus par l'article précédent.

Art. 4. — Le Maire donnera immédiatement avis des dépôts effectués et des déclarations faites au Commandant de la brigade de gendarmerie territoriale dans le ressort de laquelle se trouve sa commune.

Art. 5. — Les infractions aux précédentes prescriptions sont réprimées par les articles 401 et 460 du Code Pénal (16 à 500 fr. d'amende; 1 à 5 ans d'emprisonnement), indépendamment des peines de simple police qui peuvent être prononcées contre elles pour infraction aux dispositions du présent arrêté.

Elles sont susceptibles d'être traduites en Conseil de guerre.

Art. 6. — Les Maires des communes et tous autres agents de la force publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

SERVICE DES CHARBONS. — On nous communique cet avis:

« Le contrôle des cartes de charbon ayant révélé un grand nombre de fraudes, nous rappelons à la population que chaque famille ne peut être en possession que d'une seule carte.

« Les personnes quittant Roubaix doivent apporter avant leur départ, leur carte au Bureau des charbons, à la Mairie.

« Tous les changements d'adresse, de domicile, doivent être sans retard déclarés au même bureau.

« A partir du 23 décembre prochain, toute fraude constatée entraînera la suppression du charbon pendant un mois. — La Commission Municipale des Charbons. »

PAQUETS DE NOËL. — M. le Receveur des Postes et Télégraphes nous prie d'insérer l'avis suivant:

Des paquets de un kilo peuvent être envoyés gratuitement aux mobilisés (français, anglais, belges, italiens, russes, serbes ou américains).

Les envois seront admis et traités comme paquets non recommandés. L'expéditeur remplira une fiche de dépôt qui lui sera remise au guichet.

Ordre de dépôts: 15, 16, 17 décembre, initiales E à K; 18, 19, 20, L et M; 21, 22, 23, N à O; 24, 25, 26, R à Z. Pour les initiales A, B, C, D,, expédition à faire les 24, 25 et 26 décembre.

SERCIVE MUNICIPAL DE PRETS. — On nous communique cet avis:

« Les bureaux seront fermés du 25 décembre au 3 janvier inclus, pour les écritures de fin d'année. »

VENTE DE COKE TOUT VENANT. — Bains du Lundi 10 décembre au samedi 21 décembre 1918. — Cartes de pain avec carte couleur rose. — Lundi 16 décembre, sect. 12, n. 1 à 400; mardi 17 décembre, sect. 12, 401 à 500; mercredi 18 décembre, sect. 12, 501 et au-delà.

Le coke mis en vente (un hectolitre par carte) est du coke tout venant (non cassé, dont le prix est fixé à cinq francs (5 fr. l'hectolitre).

Les distributions se font à l'usine à gaz, 58, rue de Tourcoing, de 7 h. à 11 h. le matin, et de 9 h. à 5 h. le soir.

AVIS IMPORTANT. — La Caisse d'Épargne nous communique cette note:

« Pour permettre l'arrêt des écritures de fin d'année, la Caisse d'Épargne sera fermée du 28 décembre au jeudi 9 janvier. La première séance de remboursement aura donc lieu le jeudi 9 janvier 1919. »

LES VOLS. — Des plaintes ont été déposées dans les bureaux de police pour vol par Mme Maria Roos, ménagère, rue Grétry, 14, qui a constaté l'enlèvement de deux volets; par M. Pierre Roussel, demeurant rue de l'Époule, 25, chez qui des malfaiteurs ont emporté des fournitures pour vélos et des denrées du ravitaillement.

« Six portes de chambre ont été volées dans une maison de la cour de M. Lallemand-Dubay, propriétaire, rue de la Balance. Valeur 200 francs.

« Chez M. Alfred Dambin, rue du Tilleul, des malfaiteurs se sont introduits avec effraction et se sont emparés de quatre coupons de tissus et d'un porte-cigarette, le tout d'une valeur de 600 francs.

« Les agents de police Delattre et Hébaud, de service boulevard d'Halluin, ont rencontré un individu porteur d'un sac, qui, à leur vue a abandonné son fardeau et pris la fuite dans la direction du qual de Dunkerque. Le sac renfermait un bidon contenant dix litres d'essence.

« M. Appert, commissaire de police du 8^e arrondissement, a rédigé un rapport à la charge de Gaston Vansteenkiste, âgé de 18 ans, demeurant angle des rues Pierre-de-Roubaix et Grande-Rue, pour vol d'un vélo au préjudice de M. Jules Dhulst, demeurant rue Carnot, 146, à Wattrelos.

WATTRELOS

LE CHARBON. — La Mairie demande des ouvriers valides pour déchargement et distribution de charbon, à raison de 65 centimes l'heure. Se faire inscrire immédiatement au deuxième guichet, deuxième galerie.

TOURCOING

SAUF-CONDUITS

SAUF-CONDUITS. — La mission française nous communique la note suivante:

« A dater du 16 décembre 1918, toutes les demandes de sauf-conduit devront être adressées aux commissaires de police de l'arrondissement. Celles qui ont été faites antérieurement seront retirées à la Mairie comme précédemment. »

HALLUIN

UNE CITÉ RUINÉE

Nous venons de visiter Halluin. La situation y est lamentable. Que de ruines accumulées, que de dégâts la soldatesque allemande a commis là ! Et pourtant, la ville, au premier aspect, semble avoir été épargnée, en partie du moins: la plupart des maisons sont encore debout; les cheminées d'usines, veuves de leur panache de fumée, se dressent toujours dans le ciel gris d'automne.

Mais, dès que l'on pénètre dans la cité, jadis véritable ruche industrielle, on est frappé du silence et de la solitude qui y règnent, et saisi d'une profonde tristesse à l'aspect des maisons. Les fenêtres sont dérangées de leurs vitres, de leurs volets, et laissent s'échapper des lambeaux de rideaux noirs que le vent agite; les portes sont absentes. A l'intérieur, les boiseries, les planchers ont été arrachés, les plafonds lamentablement crevés. Des meubles, il n'en reste plus trace. Tout a été pillé, volé, brisé, arraché, éparpillé. L'Allemand est passé là.

Et les usines ? Est-il possible qu'ailleurs semblable vandalisme ait été exercé ? La « Sammelstelle » a bien travaillé ici; elle a bien accompli son œuvre de ruines, et de destruction. Il est impossible de rendre l'aspect des lieux, théâtre jadis de tant d'activité. Partout, à de rares exceptions près, les métiers ont été enlevés, et là où ils sont demeurés, ils ne constituent plus qu'un amas informe de débris; il n'est pas jusqu'au zinc des toitures qui n'ait été arraché.

Allez donc visiter les établissements Gratry, Demeestère, Ovineur, Cavois et Mahieu, Lepoutre, Deherripoint et Stock, et vous vous rendrez compte de la minutie quasi-infernale qui a été apportée à l'accomplissement de cette œuvre de brigandage et de vandalisme.

Les autres industries n'ont pas été plus épargnées. Elles sont ruinées, les brasseries, les teintureries, les filatures, les chromolithographies. Dans ces dernières, on a enlevé les pierres lithographiques, qui représentaient une énorme valeur, pour être employées en travaux de maçonnerie. Quant aux fabriques de chaises, les deux plus importantes ont disparu. Celle de M. Henri Vanheddeghem, rue du Midi, a été incendiée en juin 1917; celle de M. Vanheddeghem, rue du Château, a été rasée complètement. La tuilerie du Pottelberg ayant été bombardée à plusieurs reprises, ne forme plus, pour ainsi dire, qu'une ruine.

Au cadran du clocher, les aiguilles demeurent immobiles; elles marquent obstinément 5 heures 05. C'est que les Allemands, même après l'évacuation de la ville, ont enlevé le mécanisme de l'horloge installée